

DOSSIER DE PRESSE

Le 18 AOÛT 2021



VOTRE NOUVELLE GAMME DE PIÈCES ARRIVE

A partir du 1^{er} septembre 2021, vos nouvelles pièces de monnaie seront mises en circulation progressivement dans les trois collectivités françaises du Pacifique : la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et les îles de Wallis-et-Futuna.

Les nouvelles pièces sont plus modernes et plus pratiques à utiliser, avec une nouvelle pièce de 200 F qui répond à de nouveaux usages.

La nouvelle gamme est plus resserrée, allant du 5 F au 200 F, donc avec un moindre impact environnemental.



DÈS MAINTENANT, UTILISEZ VOS PIÈCES DE 1 F ET 2 F

Avec leur retrait, une règle d'arrondi a été définie par la loi de finances 2021 (article L712-2-1 du Code monétaire et financier).

Lorsque le paiement se fait en carte bancaire, en chèque ou par virement, il continue à se faire au franc près.

Lorsque le paiement se fait en espèces, la règle d'arrondi s'applique sur le montant total des achats, si le client n'a pas l'appoint.



- Si le total des achats se termine par :



1 ou **2**

Le total est arrondi au 0 inférieur

31 ou **32** F CFP **3 0 F CFP**

6 ou **7**

Le total est arrondi au 5 inférieur

36 ou **37** F CFP **3 5 F CFP**



3 ou **4**

Le total est arrondi au 5 supérieur

33 ou **34** F CFP **3 5 F CFP**

8 ou **9**

Le total est arrondi au 0 supérieur

38 ou **39** F CFP **4 0 F CFP**

DATES À RETENIR

À partir du 1^{er} septembre 2021, les banques, les offices des postes et télécommunications, ainsi que les commerçants commenceront à distribuer les nouvelles pièces.

Période transitoire du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022 : payez d'abord avec vos anciennes pièces et à partir du 1^{er} juin 2022, vous n'aurez que les nouvelles !

Pendant cette période de 9 mois, les anciennes pièces et les nouvelles pièces pourront être utilisées indifféremment lors de vos règlements en espèces. Privilégiez d'abord le paiement avec vos anciennes pièces.

Cette période transitoire permettra de remplacer progressivement les anciennes pièces par les nouvelles pièces.

À compter du 1^{er} juin 2022, seules les pièces de la nouvelle gamme seront acceptées en paiement.

PÉRIODE TRANSITOIRE

PAYEZ D'ABORD AVEC VOS
ANCIENNES PIÈCES



À PARTIR DU 1^{ER} JUIN 2022,
VOUS N'AUREZ QUE LES NOUVELLES !



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 - LES MOTIFS DE LA NOUVELLE GAMME

La nouvelle gamme est constituée de 6 pièces : 5, 10 et 20 F en métal blanc, 50 et 100 F en métal jaune, 200 F bicolore.

Les nouvelles pièces sont plus esthétiques avec une reprise contemporaine des signes identitaires des trois collectivités françaises du Pacifique, tels qu'ils figurent sur la gamme actuelle des billets.

Les pièces sont toutes composées d'un motif central principal et de motifs de petite dimension en couronne ou en frise, représentatifs de la richesse et de la diversité des trois territoires.

- **Pour la pièce de 5 F** : la flore avec, au centre, les fleurs de tiaré et de frangipanier, et, en couronne, les pins colonnaires et les feuilles de taro.
- **Pour la pièce de 10 F** : la pirogue au centre, et la faune marine en couronne, sternes blanches, raies, huîtres et sa perle.
- **Pour la pièce de 20 F** : la faune avec les poissons Napoléon, Ange, Cocher et du corail au centre, tortues et petits poissons incrustés en couronne.
- **Pour la pièce de 50 F** : le cagou au centre, et en couronne, des perruches cornues, l'arbre à pain, les feuilles de fougère et de niaouli.
- **Pour la pièce de 100 F** : l'habitat avec au centre un faré, et en couronne, des cases rondes, fale, massues, pilons, tapa et flèches faitières.
- **Pour la pièce de 200 F** : la culture avec au centre, trois flèches faitières, tambour et ukulélé, et en couronne, tapa de Wallis, tiki, chambranles de case.

2 - DE NOUVELLES PIÈCES RECONNAISSABLES PAR TOUS

Pour faciliter l'adaptation à la nouvelle gamme, l'IEOM s'est attaché à ce que les caractéristiques des nouvelles pièces permettent leur reconnaissance par tous, grâce à des dimensions et un thème graphique pour chaque pièce, et des tranches différentes reconnaissables par les malvoyants.

Ainsi, les tranches sont lisses pour les pièces de 5 F et de 50 F, alors qu'elles sont cannelées pour les pièces de 10 F et de 100 F. Les pièces de 20 F et de 200 F présentent une tranche cannelée alternée (3 plages cannelées et 3 plages lisses pour la pièce de 20 F et 4 plages cannelées et 4 plages lisses pour la pièce de 200 F).

3 - LA NOUVELLE GAMME PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Ce changement de gamme passe par le retrait des pièces de 1 et 2 F. Depuis plusieurs années, ces pièces ont une faible utilité, elles circulent peu lors des échanges commerciaux, sont perdues ou sont conservées notamment par les particuliers. Elles représentent en revanche un coût collectif élevé, à la fois financier et surtout environnemental.

À titre d'illustration, le volume de pièces de 1 F et 2 F émis par l'IEOM représente, en moyenne par habitant, 390 pièces en Nouvelle-Calédonie, 500 pièces pour la Polynésie française et 110 pièces pour les îles de Wallis-et-Futuna.

Durant la période transitoire, du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022, les pièces de 1 F et 2 F pourront, comme les autres pièces de la gamme actuelle, être utilisées jusqu'au 31 mai 2022. Dès à présent, leur retrait progressif de la circulation permettra à chacun de s'habituer à cette évolution.

ANNEXE 1

RETRAIT DES 1F ET 2F



Dès maintenant, utilisez vos pièces de 1F et 2F
Une **règle d'arrondi** s'applique pour les paiements en espèces sur le total de vos achats, si vous n'avez pas l'appoint



Si le total des achats se termine par :



1 ou **2**

Le total est arrondi **au 0 inférieur**

31 ou **32** F CFP **3 0** F CFP

6 ou **7**

Le total est arrondi **au 5 inférieur**

36 ou **37** F CFP **3 5** F CFP



3 ou **4**

Le total est arrondi **au 5 supérieur**

33 ou **34** F CFP **3 5** F CFP

8 ou **9**

Le total est arrondi **au 0 supérieur**

38 ou **39** F CFP **4 0** F CFP



Plus d'informations sur le site internet
www.ieom.fr/nouvelles-pieces



www.ieom.fr/nouvelles-pieces
Plus d'informations sur le site internet



ANNEXE 2

PÉRIODE TRANSITOIRE



Payez d'abord avec vos
anciennes pièces



À partir du **1^{er} juin 2022**,
vous n'aurez que
les nouvelles !



Plus d'informations sur le site internet
www.ieom.fr/nouvelles-pieces



Plus d'informations sur le site internet
www.ieom.fr/nouvelles-pieces



ANNEXE 3

DATES À RETENIR

Du 1^{er} septembre 2021
au 31 mai 2022

Vos anciennes et nouvelles pièces
sont acceptées pour vos achats



À partir du 1^{er} juin 2022

Seules les nouvelles pièces
seront acceptées



Plus d'informations sur le site internet
www.ieom.fr/nouvelles-pieces



Plus d'informations sur le site internet
www.ieom.fr/nouvelles-pieces

